



## CNR PRESENTE LE PROJET EOLIEN DE SAINT-BONNET-DES-BRUYERES ET SAINT-IGNY-DE-VERS

**JANVIER 2016**

**Un projet porté par CNR, 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité 100% renouvelable, basé à Lyon**

Société anonyme d'intérêt général, la Compagnie Nationale du Rhône a été créée en 1933 et emploie aujourd'hui 1361 personnes. CNR produit 1/4 de l'hydroélectricité nationale (3027 mégawatts), et exploite aujourd'hui 32 parcs éoliens (369 mégawatts) et 14 centrales photovoltaïques (47 mégawatts crête).

**Initié en 2013, le projet est suivi par un « Comité Local Eolien »**

Depuis deux ans CNR travaille avec les élus et les acteurs locaux des communes de Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères (69) au développement d'un parc éolien sur les massifs boisés de Champ Bayon, Mongelu et Grand Bois. Suite aux délibérations des conseils municipaux autorisant CNR à étudier un projet, l'année 2014 a été consacrée à l'étude de la faisabilité d'un parc éolien. De nombreuses études de terrain ont été menées avec des spécialistes afin d'appréhender les enjeux humains, naturels, paysagers ainsi que l'intérêt économique d'un tel projet. Un mât de mesure du vent a notamment été installé en avril 2014.

Un comité local de suivi éolien (CLSE), créé spécialement pour suivre et participer à la définition du projet, a été réuni le 29 avril pour la 3<sup>ème</sup> fois. Ce CLSE réunit les Amis de la Nature du Haut Beaujolais, les sociétés de chasse, l'Union des Forêt Privées du Rhône, l'association Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais, le Beaujolais Vert, la chambre d'agriculture et les administrations.

**Les riverains au cœur de la concertation**

Le 29 avril une permanence publique, à laquelle ont été invités les habitants des six communes riveraines du projet, a eu lieu dans la salle des fêtes de Saint-Igny-de-Vers.

A cette occasion, l'ensemble des études réalisées pour ce projet ainsi que les 3 variantes d'implantation envisagées ont été présentées et soumises aux remarques des participants. Quatre chargés de projets CNR ainsi qu'une personne du bureau d'études Energies et Territoires Développement (ETD) étaient présentes pour animer les échanges et répondre aux questions des riverains.

Cette permanence faisait suite aux deux bulletins d'information déjà envoyés à tous les riverains en avril et décembre 2014.

## **Produire localement de l'électricité pour 7000 foyers**

La conception d'un parc éolien nécessite de prendre en compte de nombreux critères parmi lesquels on peut citer l'éloignement de 500m des habitations et le respect de la réglementation acoustique, l'exclusion des périmètres de protection des captages des sources, l'intégration paysagère du projet, la protection de la biodiversité, l'optimisation énergétique ou encore la limitation stricte de l'emprise au sol et du défrichement par un positionnement à proximité aux chemins existants...

En combinant tous les enjeux, plusieurs variantes ont été définies et comparées. De cette analyse comparative, il ressort que la variante de moindre impact est composée de 3 éoliennes de 3 MW et 186 m de hauteur totale (diamètre de rotor de 101m, mât de 135 m) localisées à Champ Bayon. Ces 3 éoliennes produiraient annuellement 19 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 7 000 foyers.

*Rappel : La puissance d'une éolienne s'exprime en Mégawatt. 1 MW (Mégawatt) = 1000 kW (kilowatt). L'énergie produite s'exprime en Mégawatt-heure (MWh).*

## **Des études poussées sur l'environnement**

Concernant la biodiversité, les variantes proposées se situent préférentiellement dans les plantations de résineux, peu sensibles en termes de flore et d'habitat naturel. Les secteurs les plus sensibles pour la faune (comme la zone de chasse de la buse variable ou le passage migratoire reliant les Gachots et les Brosses) ont été évités.

Sur les conseils de l'hydrogéologue et de l'Agence Régionale de Santé, les éoliennes seront positionnées en dehors du bassin d'alimentation des sources, ainsi le parc éolien n'aura aucune incidence sur qualité de l'eau qui y est captée.

L'ambiance sonore a été mesurée par Gamba Acoustique au niveau de 11 habitations autour de la zone de projet. Les éoliennes les plus discrètes de la gamme ont été choisies afin de préserver le confort acoustique des riverains. Récemment, une nouvelle technologie, dite « serration », inspirée par l'observation du mouvement des plumes de hibou, dont le vol est silencieux, a été développée et sera déployée sur ce projet. Le parc éolien respectera la réglementation en vigueur qui limite les émergences autorisées à de faibles niveaux (+3 dB(A) la nuit et +5 dB(A) de jour). A cette fin, des bridages pourraient être envisagés de nuit pour certaines classes de vent. Au regard des simulations réalisées, l'incidence sonore du projet est faible.

Afin de bien appréhender l'insertion paysagère du parc éolien et de construire un projet clair, lisible et harmonieux, une quarantaine de points de photomontages ont été choisis dans un périmètre de 20 km environ autour du site pour simuler les vues, tant proches que lointaines, sur le parc éolien. Les participants à la permanence auront pu prendre connaissance de simulations réalisées avec les différentes variantes d'implantation.

## **Les citoyens pourront investir dans un projet respectueux de son environnement**

Le financement local offre la possibilité aux acteurs du territoire (habitants, exploitants forestiers...) de bénéficier des retombées économiques du parc éolien. Dans cette optique, CNR porte une réflexion avec les élus locaux et le Beaujolais Vert sur la participation des riverains du parc à son

financement. L'exemple d'un financement participatif en prêts rémunérés à des taux d'intérêts entre 5 et 6% annuel a été présenté.

### **Prochaines étapes**

*Le dépôt du dossier devant les administrations* : La loi sur la transition énergétique a été promulguée le 17 août dernier. Un des articles de la loi permet la mise en place de l'autorisation unique pour les parcs éoliens sur toutes les régions de France dès début Novembre. C'est-à-dire qu'à partir du mois de Novembre, un guichet unique gèrera les 3 demandes nécessaires à la construction du parc éolien (demande d'autorisation d'exploiter, demande de permis de construire et demande de défrichement). Afin de bénéficier de cette simplification de la procédure, la demande d'autorisation unique est déposée en janvier 2016. La procédure d'instruction, d'une durée d'un an, prévoit une enquête publique qui pourrait donc se tenir courant 2016.

*La participation des collectivités* : Une participation des communes de Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères dans le projet, afin de leur permettre de bénéficier de retombées financières liées à la fiscalité mais aussi de retombées financières liées à la vente de l'énergie, est en cours de discussion.

**Contact** : Coline WALLART, [c.wallart@cnr.tm.fr](mailto:c.wallart@cnr.tm.fr), 04 26 10 63 64